



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 8 juin 2012 à l'Hôtel Ramada Plaza Manoir du Casino à Gatineau

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Conseil d'administration – poste de gouverneur
4. Badminton Canada – affiliation des joueurs
5. Comité des officiels
6. Ressources humaines – conditions salariales et REER
7. Levée de l'assemblée

Étaient présent(e)s : Monsieur André Azzi, trésorier
Monsieur Mario Harbec, secrétaire
Madame Maryse Lachapelle, administratrice
Monsieur Claude Tessier, président

Était présente d'office : Madame Chantal Brouillard, directrice générale

Absence motivée : Monsieur Gaston Girard, gouverneur

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 15h45.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION
CA-2012-1384**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

3. Conseil d'administration – poste de gouverneur

Les membres discutent de la méthode à utiliser pour classer les sept candidats identifiés au poste de gouverneur.

Il est convenu que chacun des membres établira son rangement et accordera 10 points à son candidat favori puis six points à son deuxième, cinq points au troisième et ainsi de suite jusqu'au septième favori qui recevra un point. Si des candidats sont ex aequo, le nombre de points est réparti également entre les candidats; ainsi, si deux candidats sont classés troisième, chacun recevra 4,5 points, soit les points des troisième et quatrième positions (cinq et quatre points) divisés par deux.

Madame Brouillard demandera à chacun des membres du Conseil de lui faire parvenir son classement par courriel et compilera le pointage de chacun des candidats. La personne obtenant le plus de points se verra offrir le poste; en cas de refus de sa part, la personne classée deuxième sera contactée et ainsi de suite.

4. Badminton Canada – affiliation des joueurs

Le document déposé présente trois propositions permettant de recueillir la cotisation de 10 \$ par joueur exigée par Badminton Canada, ainsi que les avantages et désavantages de chacune. Quelle que soit la formule retenue, les membres s'inquiètent de l'impact de cette cotisation sur la participation aux réseaux fédérés considérant la hausse de coût qu'elle entraîne. Madame Brouillard mentionne que certaines fédérations provinciales ayant imposées cette cotisation pour la saison 2011-2012 ont vu leur

membership diminuer; il est donc possible que cette question soit à nouveau débattue lors de l'assemblée générale annuelle de Badminton Canada les 23 et 24 juin prochain. Monsieur Tessier souligne que dans la plupart des sports, les membres provinciaux versent une cotisation à leur association nationale.

Madame Lachapelle indique que l'option A des propositions de perception soumises ne lui convient pas.

**RÉSOLUTION
CA-2012-1385**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose que, si Badminton Canada maintient son exigence que les joueurs provinciaux lui versent une cotisation annuelle, Badminton Québec ajoute aux frais d'inscription à ses tournois provinciaux de la saison courante un montant correspondant au calcul suivant :

nombre de joueurs ayant participé aux tournois de Badminton Québec au cours de la saison précédente multiplié par le montant de la cotisation à Badminton Canada pour la saison courante divisé par le nombre d'inscriptions aux tournois de Badminton Québec de la saison précédente.

La cotisation annuelle des joueurs compétitifs est versée à Badminton Canada après la compilation des inscriptions aux championnats provinciaux de la saison courante.

Cette résolution annule toute décision antérieure relative à la perception et à la remise par Badminton Québec d'une cotisation annuelle des joueurs provinciaux à Badminton Canada.

MAJORITÉ

5. Comité des officiels

Le Comité propose des modifications à la rémunération et au remboursement des dépenses des officiels. Un des objectifs est de réduire l'écart de rémunération entre l'arbitre en chef et l'arbitre en chef adjoint, considérant le rôle maintenant joué par ce dernier. La proposition vise également à clarifier certaines dépenses devant être prises en charge par le comité organisateur d'un tournoi. Ces recommandations tiennent compte de l'objectif de la fédération de disposer d'officiels dans le maximum de régions possibles.

Madame Lachapelle souligne que ces propositions peuvent faire augmenter les dépenses du comité organisateur alors que Badminton Québec essaie d'augmenter leurs profits pour motiver des organisations à prendre en charge ses tournois.

**RÉSOLUTION
CA-2012-1386**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur André Azzi, propose d'adopter les propositions du Comité des officiels concernant les montants et conditions de rémunération, d'hébergement et de remboursement kilométrique présentés à l'Annexe B.

MAJORITÉ

6. Ressources humaines – conditions salariales et REER

Madame Brouillard soumet son évaluation des employés de la fédération et ses recommandations.

Madame Brouillard se retire de la réunion.

Les membres discutent des conditions salariales et des contributions au REER de chacun des employés. Tel que proposé par madame Brouillard, les cotisations au REER demeurent inchangées pour l'année financière 2012-2013.

Madame Brouillard réintègre la réunion.

**RÉSOLUTION
CA-2012-1387**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} avril 2012, des conditions salariales ajustées selon les paramètres convenus et énoncés dans les contrats entre Badminton Québec et ses employés.

UNANIMITÉ

7. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
CA-2012-1388**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose la levée de l'assemblée à 17h30.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 2 octobre 2012 ,
sur proposition de M. André Azzi , appuyé(e) par Mme. Maryse Lachapelle,
et adoptée à l'unanimité .

Mario Harbec, secrétaire

Claude Tessier, président